



Question concernant le cdi de chantier.

Par **Delmatte8160**, le **20/04/2015** à **21:11**

Bonjour à tous,
Tout d'abord je remercie par avance ceux qui vont prendre le temps de répondre à mes quelques questions. Je vais donc tenter d'être précis et concis.
Je suis actuellement en CDI de chantier dans le bâtiment. Sur mon contrat est inscrit deux chantiers. L'un est terminé, l'autre est encore en cours. Concernant le premier chantier j'ai effectivement été affecté a celui-ci, en revanche je n'ai jamais été sur le second et je suis actuellement sur un tout autre chantier. Je précise par ailleurs qu'entre temps je suis allé sur un autre chantier toujours non stipulé sur mon CDI de chantier et qu'il n'y a jamais eu d'avenant.
Mes questions sont les suivantes :
Mon employeur a-t-il le droit de m'affecter sur des chantiers non inscrits sur mon contrat ?
Mon CDI de chantier ne devient t-il pas automatiquement un CDI classique ?
Suis je en droit d'exiger de passer en CDI classique au regard du droit du travail ?
Merci

Par **Delmatte8160**, le **21/04/2015** à **19:03**

Je vous remercie de votre réponse clair !
Merci beaucoup

Par **moisse**, le **22/04/2015** à **10:10**

Sauf que rien ne sert de courir, il faut partir à point.
Il est possible que l'employeur ait conscience de la situation et n'envisage aucun licenciement.
Dans ces conditions il paraît plus sage d'attendre une éventuelle controverse, que de la précéder.